

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 18.

Nombre de votants : 13

Nombre de procurations : 1

**PRESENTS** : M. BERNARD Nicole. ROBERT André. MOULIN Bernard. ASSEMAT Nicole. CORTES Daniel. BOUVIER Maryse. LESNIOHSKI Simon. BAILLOUD Monique. GENTON Dominique. VANET-ROUX Laurence. OCTRUE Bruno. CLARET Nelly. ZABOROWSKI Dorothee.

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : LACROIX Josie à CORTES Daniel

**EXCUSES** : JOLLY Myriam. EPISSE Jean-Claude.

**ABSENTS** : NEMOZ Xavier. FERRATO Nicolas.

Secrétaire de séance : CORTES Daniel

Le compte-rendu de la séance du 18 septembre 2017 n'appelle pas d'observations. Nicole BERNARD aborde ensuite les divers points de l'ordre du jour.

#### 1. INDEMNITE DE CONSEIL A MONSIEUR LE RECEVEUR MUNICIPAL

A chaque changement de comptable ou après chaque renouvellement de conseil municipal, il est nécessaire de délibérer afin de pouvoir verser les indemnités dues au nouveau trésorier pour service rendu à la collectivité (conseils financiers sur les opérations comptables (cessions, opérations d'ordre), analyse budgétaire et financière).

Madame le Maire informe le conseil municipal du départ de M. GRAND Robert et de la nomination de M BARRIERE Daniel comme trésorier du Roussillonnais à compter du 1er septembre 2017.

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 2 voix contre décide d'attribuer à Monsieur BARRIERE Daniel, Receveur Municipal, le taux de 50 % de l'indemnité de Conseil prévue pour la durée du mandat municipal restante.

#### 2. DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CANTINE, D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE, D'UNE SALLE DE CLASSE ET D'UN LOCAL TECHNIQUE

Une demande de permis de construire doit être déposé au nom de la commune pour le projet de construction d'un bâtiment à usage de restaurant scolaire, d'accueil périscolaire, d'atelier municipal, d'une salle de classe, de l'aménagement des espaces extérieurs de l'école et du réaménagement des locaux de la mairie,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives nécessaire au bon déroulement de la procédure de dépôt du permis de construire au nom de la commune pour la construction du bâtiment et du réaménagement des locaux de la mairie et à accomplir toutes les formalités afférentes.

#### 3. OPERATION DE 6 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – ROUTE IMPERIALE : GARANTIE D'EMPRUNT D'UN PRET DE 550 000 € SOUSCRIT PAR ADVIVO

Suite à la construction de 6 logements locatifs sociaux « Route Impériale » ADVIVO sollicite la commune pour une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 550 000 € souscrit par ADVIVO auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'assemblée délibérante à l'unanimité accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 550 000.00 euros souscrit par ADVIVO auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°68413, constitué de 4 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

4. TRANSPOSITION DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été instauré par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014. Il s'appliquera progressivement aux autres cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal unanime décide le transfert du régime indemnitaire actuel sur le nouveau régime indemnitaire de RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les délibérations antérieures :

du 11 octobre 2001 fixant le régime indemnitaire du personnel communal,

du 10 mars 2010 fixant l'Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS),

sont modifiées pour prendre en compte les nouveaux bénéficiaires du RIFSEEP (titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné). Tous les autres articles et modalités sont inchangés.

L'ordre du jour épuisé, Nicole BERNARD clôt la séance du Conseil Municipal à 21h30